

 Thouaré sur Loire		CONTRAT PATES/CHAMPIGNONS Eté 2019	
Partenariat solidaire via une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne			
Le producteur LES NOUNOUILLES Magali Delaunay Le Bois vert 44370 VARADES		Le(s) consomm'acteur(s) <input type="checkbox"/> Un foyer <input type="checkbox"/> Partage de panier NOM(s) Prénom(s) Adresse(s) Mail(s) Tél(s)	
AMAP de Thouaré-sur-Loire Siège social : 23 rue de Mauves, 44470 Thouaré-sur-Loire – amap.thouare@gmail.com			
Référent(s) «Pâtes» pour la saison : Anne PAGUET – anne.paguet@laposte.net		Remise des contrats : POUR LE 04 MAI 2019	
Distribution le mardi de 18 h à 19 h au Jaunais		6 livraisons du 14 mai 2019 au 01 octobre 2019 1 distribution par mois	

Par ce contrat, le producteur et le consomm'acteur adhèrent aux principes et au respect de la Charte des Amap (<http://miramap.org>).

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Le producteur s'engage à cultiver en respectant la qualité sanitaire des produits, la biodiversité et l'environnement.

Le producteur sera présent lors des distributions des produits proposés dans le contrat.

ENGAGEMENT DU CONSOMM'ACTEUR

- Le consomm'acteur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie, partage les aléas liés aux intempéries et aux autres fléaux agricoles en passant commande pour chaque distribution sur la durée entière de la saison.
- Le consomm'acteur s'engage à venir retirer ses produits à chaque livraison ou à les faire récupérer par la personne de son choix, faute de quoi les produits seront perdus.

TERMES DU CONTRAT

- Le présent contrat est passé entre le consomm'acteur et le producteur pour la **livraison chaque mois** de quatre variétés de pâtes biologiques sèches, aux œufs, en 2 conditionnements

Nous vous proposons pour cette période une distribution une fois par mois par multiples de 250 g. Comme il s'agit de sa première saison, il lui est difficile d'assurer une régularité dans ses volumes de production. Les Amapiens intéressés à soutenir le lancement de cette production peuvent s'inscrire en versant un chèque de 20€. Par la suite une régulation sera faite en fonction des quantités distribuées.

Attention : pour des raisons de comptabilité distincte, merci d'établir des chèques différents pour les pâtes et les champignons.(à préciser au dos du chèque)

Pâtes bio	500 g	1 Kg
Pâtes au blé semi complet	4,00€	8,00€
Pâtes au méteil (blé et seigle)	4.50€	9,00€
Pâtes au sarrasin	4.50€	9,00€
Pâtes à l'épeautre	5.50€	11,00€
Champignons bio	250 g	500 g
Pleurotes	3€	6€
Shiitakés	4€	8€

Ces pâtes sont à consommer sous **deux mois**, elles peuvent être congelées facilement. Les champignons congelés, se préparent sans décongélation préalable. L'amapien s'engage à faire **une commande par mois**.

NOM DE L'ADHERENT :

Produits	Conditionnement	Prix unitaire	14 mai 2019		11 juin 2019		9 juillet 2019		6 août 2019		3 septembre 2019		1er octobre	
			Quantité	Prix	Quantité	Prix	Quantité	Prix	Quantité	Prix	Quantité	Prix	Quantité	Prix
Pâtes														
Pâtes au blé semi-complet	500 g	4,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Pâtes au blé semi-complet	1 kg	8,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Pâtes au méteil (blé et seigle)	500 g	4,50 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Pâtes au méteil (blé et seigle)	1 kg	9,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Pâtes à l'épeautre	500 g	5,50 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Pâtes à l'épeautre	1 kg	11,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Pâtes au sarrasin (froment et sarrasin)	500 g	4,50 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Pâtes au sarrasin (froment et sarrasin)	1 kg	9,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Champignons														
Pleurotes	250 g	3,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	X	X		0,00 €		0,00 €
Shiitakés	250 g	4,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	X	X		0,00 €		0,00 €
			<i>Total livraison</i>	0,00 €	<i>Total livraison</i>	0,00 €	<i>Total livraison</i>	0,00 €	<i>Total livraison</i>	0,00 €	<i>Total livraison</i>	0,00 €	<i>Total livraison</i>	0,00 €
6 distributions									Total contrat			0,00 €		

• Possibilité de régler par 3 chèques maximum, libellés au nom de : Magali Delaunay

Règlement en 1 **chèque d'un montant de : 0,00 €**

• Le paiement est à la commande et une régularisation aura lieu en fin de contrat pour :

Ou 3 **chèques d'un montant de : 0,00 €**

- les non livraisons éventuelles en cas d'aléas,
- les erreurs, le cas échéant, lors des livraisons.

Pour les champignons, un acompte de 20 euros est demandé, et la régularisation interviendra en fin de contrat.

Calendrier : 14 mai, 11 juin, 9 juillet, 6 août, 3 septembre, 1er octobre;

Fait à Thouaré-sur-Loire, le :

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :

